

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 23 septembre 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR)

Membres absents : M. MARTIN - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme VANDRIESSE - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Bibliothèque municipale - Convention quinquennale à conclure entre la Ville de Dijon et la Bibliothèque nationale de France (BnF)

M. Bard, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La bibliothèque nationale de France (BnF) a pour mission de collecter, cataloguer, conserver et enrichir le patrimoine national et d'assurer l'accès du plus grand nombre à ces collections. Propriétaire de collections d'intérêt national, la Bibliothèque municipale coopère avec la BnF depuis plusieurs décennies afin de mettre en valeur ce patrimoine documentaire. Cette coopération, en tant que pôle associé de la BnF, se décline de différentes façons : signalement des documents et des fonds de la bibliothèque dans les outils collectifs gérés par la BnF (Catalogue collectif de France), moissonnage des documents numérisés pour une consultation dans la bibliothèque numérique nationale Gallica, montage commun d'opération de valorisation des collections dijonnaises d'intérêt national, comme celle ayant eu lieu en octobre 2018 autour des menus de l'Élysée. Elle se traduit enfin par la réalisation d'une mission patrimoniale nationale : le dépôt légal imprimeur (DLI) de quatre départements (Côte d'Or, Nièvre, Saône et Loire et Yonne) que la bibliothèque municipale est habilitée à collecter, traiter et valoriser.

Parallèlement à ces contributions de la Bibliothèque municipale, la BnF propose, à titre gracieux, des formations spécifiques, mobilise son expertise sur des questions techniques (restauration de documents, détermination de valeurs d'assurances...) et apporte son concours financier à certaines opérations sur demande du pôle associé.

Afin d'harmoniser ce qui faisait jusqu'ici l'objet de conventions spécifiques, il est proposé de conclure une unique convention quinquennale avec la BnF qui déclinerait les quatre axes du partenariat : DLI, valorisation, signalement et numérisation. Cette convention précise notamment que le financement du DLI fait dorénavant l'objet d'une subvention forfaitaire et définit les modalités de soutien financier de la BnF.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet de convention, à conclure entre la Ville et la Bibliothèque nationale de France, annexée au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - m'autoriser, en fonction des projets qui seront retenus à solliciter auprès de la BnF, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ